

meccanocar 446 00 08000-4036-Masque de protection

DPI de catégorie III, lunettes de protection de design linéaire et compact, superposables à tous les lunettes de prescription grâce à la lentille sphérique. Système de ventilation indirecte, large bande élastique, entièrement réglable.

Grâce à la bande élastique, il adhère parfaitement au visage et reste stable en position.



Caractéristiques

- Protège contre les impacts et les rayons UV.
- Il peut être utilisé pour une utilisation prolongée car il ne crée pas de distorsions ni de fatigue visuelle.
- Pas de distorsion de les couleurs.

Applications

- Travaux mécaniques dans bonnes conditions de visibilité

Champs d'utilisation

- Liquides (gouttes ou éclaboussures).
- Grosses particules de poussière
- Métaux fondus et solides chauds

Certificat de certification

0068/ETI-DPI/019-2008 Rev. 2. Date de sortie: 09/09/2010

Caractéristiques techniques

Monture	
Marquage de la monture	U EN166 3 4 9 B 2C-1.2 0068CE
Type de monture	Masque
Champ visuel DPI	>40
Système de ventilation	Ventilation indirecte
Poids DPI complet (gr)	86
Matériau du monture avant	PVC
Couleur du monture avant	Bleu
Matériau du bandeau	Tissu élastique
Couleur du bandeau	Noir
Verres	
Marquage oculaire	2C-1.2 U 1 B 9 K N 0068CE
Matériaux	Polycarbonate
VLT%	91,2
Couleur	Transparent
Traitement	Anti-buée et anti-rayures
Épaisseur mm	2,25
Courbure	Sphérique
Classe optique	1
Numéro d'échelle	2C – 1.2

Niveaux de protection

Protection contre les gouttes et les éclaboussures de liquides	3
Protection contre les particules à haute vitesse - énergie moyenne	B
Protection latérale	/
Protection contre les grosses particules de poussière (>0,5 µm)	4
Protection contre les métaux en fusion et les solides chauds	9
Protection contre les rayonnements optiques selon la norme EN 170	/
Résistance à la flamme selon la norme EN397	/
Résistance à la buée des oculaires	N
Résistance aux dommages superficiels de fines particules	K

Normes de référence: EN 166, EN 170

En application de l'art. 11 du décret législatif N ° 475 du 4 décembre 1992, tel que modifié par l'art. 7 du décret législatif n. 10 du 2 janvier 1997

UNIVET S.r.l.
Via Giovanni Prati, 87
I-25086 REZZATO BS

déclare que le DPI décrit ci-dessous

DISPOSITIF DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Code du modèle:

619.02.01.00

est conforme aux dispositions de la directive 89/686 / CEE, telle que modifiée par les directives 93/68 / CEE, 93/95 / CEE et 96/58 / CE, relatives aux équipements de protection individuelle, et à D.L. Italiens n. 475 du 04/12/1992 et n. 10 du 02/01/1997, qui incorporent le contenu, pour les DPI appartenant à la catégorie:

III

il est identique à l'objet Dispositif de protection individuelle des certificats de certification CE n.:

0068/ETI-DPI/019-2008 Rev.2

délivré le:

09/09/2010

de:

Istituto di Ricerche e Collaudi M.Masini, via della Moscova,11 Rho MI [0068]